Accueil des classes 2016 – 2017

Afin de valoriser la place du livre auprès des enfants et d'assurer une meilleure médiation, la bibliothèque vous présente ses possibilités de partenariat avec les enseignants.

Elle propose plusieurs pistes de travail en commun:

- Une visite annuelle de découverte de la bibliothèque, avec initiation à la recherche documentaire pour les classes qui le désirent.
- Des accueils préparés avec les enseignants selon un objectif défini en commun.
- Des animations autour d'événements tels qu'une rencontre avec un auteur, une exposition, des jeux de lecture, organisées conjointement par les différents acteurs du projet.
- Un prêt de valises thématiques (voir liste) regroupant différents types de documents. Réservation conseillée auprès de la bibliothèque de votre quartier.

Sur Internet, vous pouvez consulter le catalogue de la Bibliothèque et voir les documents empruntés sur votre carte.

Demandez votre code secret à un bibliothécaire.

Accès au catalogue : bibliotheques.caenlamer.fr

Modalités d'inscription pour les enseignants

L'inscription est établie à titre individuel pour une année scolaire et sur **présentation d'un formulaire d'inscription** (<u>ci-après</u>) **dûment renseigné et signé par le chef d'établissement ou le directeur d'école**. Cette carte strictement professionnelle est conservée à la bibliothèque de rattachement, mais utilisable sur tous les sites de la Bibliothèque.

Elle est gratuite pour tous les enseignants quel que soit leur lieu d'exercice.

- Pour les enseignants de la Communauté d'agglomération, le prêt de documents est fixé à :
 - 40 livres + 10 revues choisis dans les « services Jeunesse » pour une durée de 9 semaines
 - 10 CD audio pour une période de 9 semaines. Pour les CD adultes : 6 CD pour 4 semaines, dans le cadre de l'exception pédagogique (utilisation dans la salle de classe). Tarif en vigueur sous forme de forfait.
- <u>Pour les enseignants exerçant hors de la Communauté d'agglomération</u>, le prêt de livres est restreint à 10 livres et 10 revues et limité à 4 semaines pour tous les types de documents. Les modalités restent les mêmes pour les documents multimédia.



Tout dépassement du délai de prêt entraînera le règlement des pénalités de retard en vigueur. Tout document perdu ou détérioré fera l'objet de l'émission d'un titre de recette d'un montant égal à la valeur de remplacement du document, augmenté de la taxe forfaitaire et des frais de retard (délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015).

Nous vous invitons à prendre contact avec la bibliothèque de votre quartier pour tous renseignements complémentaires.

Valises thématiques 2016-2017 Réseau jeunesse

80 valises thématiques ont été constituées par la Bibliothèque dans le cadre du Réseau Territoire-Lecture. Pour vous, enseignants, elles proposent une documentation riche et adaptée sur un thème donné pour sensibiliser le public scolaire à la lecture. L'offre thématique est variée. Chaque valise contient quinze à trente documents - livres, bandes dessinées, documentaires, CD - pour offrir un panel élargi et attractif aux enfants de 3 à 11 ans.

Afin de mieux choisir les thèmes appropriés, la constitution des valises fait l'objet d'une concertation préalable entre les bibliothécaires, les animateurs des bibliothèques, les centres de documentation des écoles maternelles et primaires et les conseillers pédagogiques de Caen.

Les valises sont proposées en prêt uniquement aux enseignants en poste dans la Communauté d'agglomération, dans le cadre d'un projet pédagogique mené avec la bibliothèque, qui assure la gestion des emprunts. Nous vous invitons à prendre contact avec la bibliothèque pour tous renseignements complémentaires.

Formulaire 2016 - 2017

Cette demande doit être envoyée par courrier, accompagnée éventuellement d'un chèque correspondant au montant du forfait et libellé à l'ordre du Trésor Public, à l'adresse suivante :

BIBLIOTHEQUE DE CAEN - Secrétariat - Place Louis-Guillouard 14053 CAEN CEDEX

ou

après l'avoir scannée, par mail à : bibliotheque.caen@agglo-caen.fr

A compter de notre installation à la nouvelle Bibliothèque :

BIBLIOTHEQUE ALEXIS DE TOCQUEVILLE - secrétariat - 15 quai François Mitterrand 14053 CAEN CEDEX

Formulaire ci-après:



Demande d'attribution d'une carte professionnelle en vue de bénéficier des services de la Bibliothèque de Caen



ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Personnel de l'Education Nationale

Professeurs d'écoles de musique (excepté les enseignants du Conservatoire National de Région)

Nom de l'établissement :							
Eco	le maternelle	Ecole élé	ementaire	Collège	Lycée 🗌	Ecole de musique	
Adresse:							
Non	Nom du Directeur :						
Adre	Adresse électronique 1:						
demande : l'attribution u le renouvellement d'une carte professionnelle pour :							
Date	Mme, M.: Prénom: Prénom: Adresse personnelle 1:						
Adresse électronique ² :							
Date Cachet de l'établissement ¹ Signature du directeur ¹ Signature du bénéficiaire ¹						Signature du bénéficiaire ¹	
1 mention obligatoire 2 mention souhaitée La carte, strictement professionnelle, devra rester en dépôt à la Bibliothèque - Date de fin de validité : 31 août 2017 -							
* Choix du lieu de dépôt de la carte : (Sélectionner un seul lieu)							
						bibliothèque de la Maladrerie	
☐ bibliothèque du centre-ville — Secteur Discothèque ☐ bibliothèque de la Grâce-de-Dieu ☐ l					bibliothèque de la Pierre-Heuzé		
☐ bibliothèque du centre-ville — Secteur Jeunesse ☐ bibliothèque de La Guérinière ☐ bibl						oibliothèque de Venoix	
□ bibliothèque du Chemin-Vert □ bibliobus							
Conditions d'attribution de la carte							
		Droits annuels d'inscription		Conditions de p		Tarif des rappels	
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAEN LA MER	gratuité	- 40 livres + 10 revues jeunesse pour 9 semaines - Discothèques enfants : 10 CD				
		forfait payant (6€ / trim.)	3 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			Passés les délais de restitution, le titulaire de la carte sera assujetti	
	HORS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAEN LA MER	gratuité	- 10 livres + 10 revues jeunesse pour 4 semaines - Discothèques enfants : 10 CD selon le tarif en vigueur				
		forfait payant	- Discothèques adultes : 6 CD pour 4 semaines dans le respect de la législation en vigueur				
		(6€ / trim.)	6€ / trim.) Pas de prêt de cédérom, de vidéo, de DVD.				

Cette demande doit être **envoyée par courrier**, accompagnée éventuellement d'un chèque correspondant au montant du forfait et **libellé à l'ordre du Trésor Public**, à *l'adresse suivante :*